

**ARRÊTÉ DE NOMINATION DE CHARGÉE DE MISSION  
« ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES ÉTUDIANT-E-S »**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE**

*Vu le Code de l'Éducation,  
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne (Université Bordeaux-III),*

**ARRÊTÉ**

**Article 1:**

➤ Est nommée chargée de mission «accompagnement social des étudiant.e.s», pour la période du 5 novembre 2020 au 31 décembre 2020, Madame Sylvie Barbeyron, agent titulaire de catégorie A, pour 40 % de son temps de travail à l'Université Bordeaux Montaigne.

**Article 2:**

Le rôle de la chargée de mission «accompagnement social des étudiant.e.s» est le suivant :

- coordonner les dispositifs d'accompagnement aux étudiants identifiés comme étant en difficultés sociales, en relation étroite avec le vice-président étudiant du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne, la vice-présidente déléguée à la vie universitaire et à la qualité de travail ;
- assurer le lien avec le CROUS et les partenaires territoriaux engagés dans les aides directes aux étudiant.e.s ;
- coordonner le travail des personnels affectés au traitement et la gestion des aides aux étudiant.e.s, de la Team prévention covid-19, dont notamment les activités de phoning et de collecte des informations pour l'instruction et l'examen des demandes et dossiers d'aides d'urgence aux étudiant.e.s.

**Article 3:**

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il fait l'objet d'une publication conformément aux statuts de l'Université Bordeaux Montaigne susvisés.

**Article 6:**

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté. Ce dernier sera transmis à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'academie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine



*Fait à Pessac, le 07 décembre 2020.*

Le président  
de l'Université Bordeaux Montaigne,



Lionel LARRÉ.



16 DEC. 2020

Publié le :

Transmis à Mme la rectrice chancelière des universités le:

16 DEC. 2020